

CYCLE DE COLLOQUES
DU CERDACC
25^{ème} ANNIVERSAIRE



DE LA SANTÉ PUBLIQUE À LA SANTÉ AU TRAVAIL

WEBINAIRE

Mardi 9 février 2021 de 13h à 18h



Les informations de connexion seront communiquées ultérieurement.

Responsables scientifiques

Valentine ERNÉ-HEINTZ

Maître de conférences HDR en
Sciences économiques à l'Université de
Haute-Alsace

Chrystelle LECOEUR

Maître de conférences en droit privé
et sciences criminelles à l'Université
de Haute-Alsace



TABLE RONDE : DE LA SANTÉ PUBLIQUE À LA SANTÉ AU TRAVAIL

Mot d'accueil par Blandine Rolland, professeur en droit privé à l'Université de Haute-Alsace, directrice du Cerdacc.

Santé publique

L'affaire de l'hydroxychloroquine : la liberté de prescription en question

Paul Véron, Maître de conférences en droit public à l'Université de Nantes

Vaccination et libertés individuelles

Amélie Robine, Avocate associée au sein du cabinet Beaubourg Avocats, Paris

Le vaccin à l'épreuve de la précaution en droit pénal

Chloé Lievaux, Maître de conférences contractuelle, Université de Lorraine

Modérateurs : *Valentine Erné-Heintz*, Maître de conférences HDR en sciences économiques à l'Université de Haute-Alsace et *Paul Véron*, Maître de conférences en droit public à l'Université de Nantes

Santé au travail

Genèse de l'émergence d'une maladie professionnelle : l'exemple des pesticides

Giovanni Prete, Maître de conférences en sociologie, Université Sorbonne Paris Nord, IRIS

L'expertise face à la codification d'une maladie professionnelle

Henri Bastos, Adjoint au directeur de l'évaluation des risques en charge de la Santé-Travail, direction de l'évaluation des risques à l'ANSES

La frontière poreuse entre maladie professionnelle et accident du travail : illustrations à travers les « risques nouveaux »

Cédric de Romanet, Avocat associé au sein du cabinet TTLA, Paris

La responsabilité pénale dans les cas d'expositions aux substances nocives, le cas de l'amiante (approche comparative : Italie)

Valentina Felisatti, doctorante, Université de Ferrara, Italie

Modérateurs : *Chrystelle Lecoer*, Maître de conférences en droit privé à l'Université de Haute-Alsace et *Benjamin Wiart*, Avocat au barreau de Lyon